

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 Juin 2015

Conseillers présents : MM. JORET, BENARD, COMONT, HAUZAY, CHERON, LE BOURHIS, Mmes DELAVIGNE, CHIAPPE, LE COROLLER, MOY, LASNIER, ROCHEREUIL, COLLEDANI-GALPIN

Absents : Mr CHEVAUCHEE pouvoir à Mr Bénard
Mme RAY-DEPIERRE pouvoir à P. Joret
Mr DEPIERRE pouvoir à A. Comont
Mr DELHOMME pouvoir à C. Rochereuil
Mr MONNOT pouvoir à E. Hauzay
Mme CUVELIER pouvoir à T. Le Coroller

Le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour 2 points :

- convention Guintoli
- avenants salle d'activité communale

Le Conseil Municipal donne son accord.

INDEMNITES DES ELUS :

Le Maire propose les indemnités suivantes basées sur l'indice brut 1015. La tranche correspondant au nombre d'habitants de la commune prévoit une indemnité pour le maire de 1 634.33 €. La somme a été proratisée par rapport au nombre d'habitants d'Arnières, soit 1 297.11 €.

P. Joret propose que lui soit versée une indemnité de 800.96 € soit 21.07 % de l'IB 1015

- Adjoint : 426.90 €, soit 11.23 % de l'IB 1015
- Adjoint + conseiller communautaire : 511.29 €, soit 13.45 % de l'IB 1015
- Conseiller municipal délégué au service technique : 160.80 €, soit 4.23 % de l'IB 1015
- Conseiller municipal délégué à l'information : 130.01 €, soit 3.42 % de l'IB 1015

C. Rochereuil regrette que la ligne budgétaire « indemnités » ait été sous-estimée lors de la préparation du budget et demande sur quelle autre ligne budgétaire sera pris le différentiel de 36 000 € à 39 500 €. P. Joret répond que l'état des comptes sera revu à l'automne et que le chapitre correspondant sera peut-être excédentaire. Sinon, nous avons la possibilité de débiter le compte « dépenses imprévues ». Par contre, elle trouve honorable de la part du Maire de baisser son indemnité au profit des adjoints et des conseillers municipaux délégués. Les indemnités sont votées par 16 voix pour, 2 contre (C. Rochereuil, S. Delhomme) et 1 abstention (T. Le Bourhis).

LIGNE DE TRESORERIE :

Le Maire rappelle la délibération n° 2015-16 validant le principe de l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Il rappelle qu'il s'agit de faire la jonction entre le paiement des dernières factures de la salle d'activités communale et le versement du solde des diverses subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Crédit Agricole de Normandie-Seine avec les caractéristiques suivantes :

- ⇒ Montant de la ligne de trésorerie : 550.000 €
- ⇒ Taux d'intérêt : 1.5510 %
- ⇒ Echéance : 1 an
- ⇒ Montant total commissions et frais : 750,00€

Le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à ce dossier.

T. Le Bourhis demande s'il est possible de baisser le montant des frais. P. Joret répond que cela paraît difficile mais qu'il va essayer.

TRAVAUX VERRIERE ECOLE PRIMAIRE :

Des travaux doivent être effectués sur la verrière du hall de l'école primaire ; les montants métalliques sont abîmés et le verre est à changer. Le montant des travaux s'élève à 7 726.40 € H.T. Le financement prévu est le suivant :

- ⇒ Subvention du Conseil Général : 3 090.56 €
- ⇒ Fonds de concours G.E.A. : 2 317.92 €
- ⇒ Fonds propres commune : 2 317.92 € + la TVA

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise le Maire à demander les subventions.

SUBVENTION SKATE PARK :

Le Maire propose de reprendre la délibération validant la création, d'un skate-park. En effet, il faut prévoir l'implantation d'une dalle pour l'installation du skate-park. Les devis sont donc les suivants :

- Installation du skate-park : 15 660.00 € H.T.
- Dalle : 6 830.00 € H.T.

Soit un total de 22 490.00 € H.T.

Ces devis sont acceptés par 18 voix pour et 1 abstention (Mr Le Bourhis).

La demande de fonds de concours auprès de GEA sera réactualisée avec le financement suivant :

- subvention réserve parlementaire : 5 000.00 €
- fonds de concours G.E.A. : 8 745.00 €
- fonds propres de la commune : 8 745.00 € + TVA

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-14 du 25 mars 2015.

CONTRATS AGENTS COMMUNAUX :

Mr le Maire explique que 2 CDD arrivent à échéance fin juin. Il s'agit d'une part :

⇒ d'un agent faisant fonction d'ATSEM au sein de l'école maternelle et affectée également à la surveillance de la cantine et à l'étude du soir à l'école élémentaire pour 22 heures hebdomadaires.

Et d'autre part :

⇒ d'un agent affecté au restaurant scolaire pour 15 heures hebdomadaires.

Ces agents donnant toute satisfaction, le Maire propose au conseil municipal de créer deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe et de nommer ces agents stagiaires en rappelant que ces deux postes remplacent un poste à temps plein.

ADHESION ADS :

L'article 134 de la loi (ALUR) prévoit la fin de la mise à disposition gratuite au 1^{er} juillet 2015 des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme délivrées par les maires au nom des communes de moins de 10 000 habitants appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants.

Afin d'offrir une alternative aux communes du territoire, et d'assurer une continuité indispensable au service public, le GEA a décidé, après association des communes, la création au sein de son service urbanisme d'un secteur « **Application du Droit des Sols** ». Le service s'appuie sur un rapprochement entre les cellules ADS du GEA et de la Ville d'Evreux, seule commune disposant aujourd'hui de son propre service instructeur dont les agents sont transférés au GEA.

Le service commun ADS sera ainsi en mesure d'assurer dès le 1er juillet 2015, l'instruction pour le compte des communes des demandes d'autorisations d'urbanisme suivantes : permis d'aménager, permis de démolir, permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme opérationnels, hors certificats d'urbanisme informatifs.

La mise en place de ce service ne constitue pas un transfert de la compétence urbanisme puisque les maires restent compétents pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

La commune conserve par ailleurs son rôle essentiel d'accueil des demandeurs, et assure la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort. Le service commun ADS, quant à lui, a pour mission principale l'examen technique des demandes et la rédaction d'un projet de décision au regard des différents avis recueillis notamment celui des maires.

Le service sera financé à hauteur de 50% par le GEA et 50% par la Ville d'Evreux. Il ne donnera pas lieu à facturation pour les autres communes.

A l'unanimité les conseillers municipaux acceptent que l'instruction des dossiers d'urbanisme soit transférée au service ADS de GEA.

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES :

Ont été tirés au sort par le Conseil Municipal pour l'établissement de la liste préparatoire au jury d'Assises :

- ⇒ Mr Julien QUERO
- ⇒ Mme CLAVIERE épouse BLASSEL Dominique
- ⇒ Mr Olivier PEAugER

CONVENTION MISE A DISPOSITION :

Le Maire explique que dans le cadre des travaux du chantier de la déviation sud-ouest d'Evreux, l'exploitant a signé une convention avec le propriétaire d'un terrain cultivé pour la mise en remblai de terre de ce terrain.

La parcelle adjacente appartient à la commune et il serait judicieux qu'elle soit elle-même remise à niveau. D'autre part, F. Bénard a demandé à l'entreprise que soit reboisée cette zone.

L'entreprise va créer un cheminement entre le chantier et le terrain à remblayer, au travers des champs, afin que les camions n'utilisent pas la route.

Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal à l'unanimité, en accepte les termes et autorise le Maire à la signer.

SALLE D'ACTIVITES COMMUNALE – AVENANTS :

Monsieur le Maire expose que de nouveaux recalages de prestations doivent être envisagés pour les lots n° 1, 2, 4, 11 et 14 qui doivent être régularisés par avenants :

- Un avenant n° 2 pour le lot 1 – Gros Oeuvre (entreprise GARNIER) pour un montant en plus-value de 1 400,00 € HT (+ 5,93% du montant du marché initial)

- Un avenant n° 2 pour le lot 2 – Charpente bois (entreprise PIMONT) pour un montant en plus-value de 2 115,57 € HT (+ 6,52 % du montant du marché initial).

- Un avenant n° 3 pour le lot 4 – Menuiseries extérieures aluminium (entreprise AVA) pour un montant en moins-value de – 510,21 € HT (+ 4,39 % du montant du marché initial) -

- Un avenant n° 3 pour le lot 11 – Electricité (entreprise AVENEL) pour un montant en plus-value de 191,40 € HT (+ 3,29 % du montant du marché initial).

- Un avenant n° 3 pour le lot 14 – VRD (entreprise TPR/SNEURETP) pour un montant en plus-value de 8 745,00 € HT (+ 16,33 % du montant du marché initial).

Ces avenants, d'un montant cumulé de 11 941,76 € HT, portent le coût total des travaux à 1 208 443,42 € HT, soit une augmentation de 4,56 %, qui s'inscrit dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Ces avenants sont acceptés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Concernant le dossier de la salle, le Maire précise que la livraison devrait avoir lieu début juillet.

Il signale également un dégât des eaux dans la grande salle, ce qui retarde la fin du chantier.

QUESTIONS DIVERSES :

- la Préfecture nous informe que la répartition du prélèvement ou reversement du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres peut être modifiée auquel cas une délibération est nécessaire. Il est décidé de ne pas demander de modification du mode de calcul actuel.

- E. Hauzay annonce que 5 bancs vont être posés : Place A. de Noailles, Place de la Friche, nouveau cimetière et 2 bancs à « Arnières plage ».

- F. Bénard invite ses collègues à voir le quartier du Friche rénové (voirie, réseaux enfouis, engazonnement, haricots pour améliorer la sécurité).

D'autre part, il rencontrera prochainement Mr Bourrelrier, Mr Molina et les techniciens de GEA afin de faire le point sur la vitesse excessive des véhicules chemin des Rabasses.

A ce sujet, T. Le Bourhis signale que le poteau en bois est mal placé à l'entrée du lotissement de la clé des champs. Effectivement, F. Bénard l'a constaté.

C. Rochereuil indique que la route de Breteuil est abimée par le passage des camions du chantier de la déviation. F. Bénard répond que des photos de la voirie dégradée ont été envoyées à la DREAL ; il va donc les relancer.

- F. Bénard est allé à commission transports et informe ses collègues que l'arrêt bus de la rue Grande va être supprimé pour manque de place pour l'aménagement des quais pour les personnes à mobilité réduite. Par contre, des travaux seront faits sur l'arrêt de la rue F. Doucerain.

- P. Joret a reçu ce jour même l'expert de Groupama pour le dossier de l'incendie des panneaux et du candélabre à l'angle de la rue F. Doucerain et de la route d'Evreux. Un remboursement de 2709.71 € a déjà été perçu ; la vétusté ne sera remboursée qu'au vu des factures.

D'autre part, il a rendez-vous la semaine prochaine avec E. Hauzay et l'association de tir à l'arc qui propose d'éliminer une partie des ragondins qui détériorent les berges de l'Iton.

- N. Delavigne demande si des conseillers sont intéressés pour aller visiter l'école maternelle de Guichainville classée BBC.

Le magazine Cigale sera bientôt distribué. A l'intérieur les parents auront le formulaire pour l'inscription des enfants aux TAP.

Elle signale que le centre aéré d'Arnières sera ouvert cet été si le nombre d'enfants inscrits est supérieur à 20.

C. Rochereuil demande si une commission scolaire aura lieu avant la fin juin afin de faire part aux parents d'élèves des effectifs de la rentrée, des projets d'activités liés aux TAP. N. Delavigne répond que ce n'est pas prévu ; P. Joret intervient et répond qu'une information devrait être faite.

Concernant les TAP, N. Delavigne rappelle que la réunion du comité de coopération éducative aura lieu le lundi 15 juin à 18 h 00. D'ores et déjà, Cigale revoit les intervenants pour faire le point sur la prochaine rentrée. Quant aux effectifs, ils varient d'une semaine à l'autre ; elle propose donc une commission scolaire fin août afin de penser aux derniers détails avant la rentrée.

Elle rappelle que la kermesse de l'école a lieu samedi à partir de 10 h.

- A. Comont informe ses collègues que le conseil d'administration du CCAS a validé l'arrêt des colis de Noël aux seniors. Le financement prévu pour cette ligne sera réparti en 2 fonds : l'un de 1 500 € en direction des jeunes et l'autre de 1 500 € également pour des aides matérielles.

Il rappelle que la fête de la musique aura lieu le 20 juin place de la Salle des Fêtes de 19 h à 24 h.

Prochain conseil municipal : le 2 juillet à 19 h 30

